

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	17 juin 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	17 juin 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 35 Votants : 48

Séance du 23 juin 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, Salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Evelyne TRESCARTES, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Éric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Dorothee BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Nathalie RAYNAL (titulaire remplaçante d'Éric GALLOIS), Guy AVENIA, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 14 (dont 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Catherine DECUYPER, pouvoir à Evelyne TRESCARTES
3. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Christine LEMOINE
4. Frédérique COLAS, pouvoir à Richard ZEIGER
5. Kévin AUGÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
7. Bernard MORAIN, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
9. Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à Éric APFFEL
10. Thierry LEAU, pouvoir à Dorothee BRICOUT
11. Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir à Nicolas SORET
12. Valérie SUBRENAT, pouvoir Olga LIGAULT
13. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
14. Bruno JAN, absent sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Fourniture de carburants avec cartes accréditatives : convention de groupement de commandes entre la ville de Joigny et la communauté de communes du Jovinien**

MP/2025/52

**Conseil communautaire du
23 juin 2025**

Objet : Fourniture de carburants avec cartes accréditives : convention de groupement de commandes entre la ville de Joigny et la communauté de communes du Jovinien
(Voir la convention en pièce jointe)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code Commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 16 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable, pour des raisons d'optimisation de la commande publique, de constituer un groupement de commande réunissant la ville de Joigny, la Communauté de Communes du Jovinien et le C.C.A.S de la ville de Joigny ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes du jovinien se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation du marché « fourniture de carburants avec cartes accréditives ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation ;

CONSIDÉRANT que, en tant que coordonnateur du groupement ayant la qualité du pouvoir adjudicateur, le président de la communauté de communes du jovinien, signera, notifiera et exécutera le marché au nom du groupement ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

-CRÉE le groupement de commandes pour le contrat « fourniture de carburants avec carte accréditives »,

-ADHÈRE au groupement de commandes avec la ville de Joigny,

-DÉSIGNE la communauté de communes du jovinien coordonnateur du groupement de commande,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de groupement de commande, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier,

-AUTORISE le Président de la Communauté de communes du Jovinien, ou son représentant dûment habilité, à signer le marché, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier pour le compte des membres du groupement.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

